Retraites

Avancées et limites du rapport Teulade

par Catherine Mills

Le rapport Teulade adopté à une très large majorité au Conseil économique et social en décembre 1999 avec l'appui de nombreuses forces syndicales est intitulé *L'avenir des systèmes de retraites.* Il a l'immense mérite, après les nombreux débats menés par un grand nombre de forces de progrès, d'effectuer une magistrale synthèse des principaux arguments opposés au rapport de Jean-Michel Charpin, Commissaire Général du Plan. En même temps, il avance quelques propositions pour des « *évolutions et des adaptations progressives et concertées* ». Dans un premier temps, il souligne le rôle éminemment positif du système de retraites par répartition, tout en relativisant les perspectives socio-démographiques pour 2020-2040 puis, dans un deuxième temps, il considère que la gestion de l'avenir des retraites n'a « *rien de dramatique ni d'inextricable* », qu'il suffirait d'adopter des mesures d'adaptation simples et progressives, lesquelles misent sur l'importance de la croissance et de la résorption du chômage. On peut donc s'interroger sur l'apparente opposition entre le pessimisme du rapport Charpin et l'optimisme du rapport Teulade.



Le système par répartition repose sur le principe de la solidarité entre les générations.

I - Diagnostic : Le choc démographique n'est pas fatal

Le système de retraite par répartition a été favorisé, durant la période dite des « trente glorieuses » par de forts gains de productivité, une augmentation rapide de la population active en liaison avec l'immigration, le baby-boom, le progrès de l'insertion professionnelle des femmes, le nombre relativement faible des bénéficiaires issus des classes creuses.

Le rôle éminemment positif du système par répartition

Ce système a permis d'éliminer la vieillesse comme facteur de pauvreté : en 1970, plus de 50 % des pensionnés touchaient une pension inférieure à 75 % du salaire minimum ; aujourd'hui, les retraites représentent 21,4 % du revenu disponible des ménages, 37% des ménages en sont bénéficiaires. Les prestations vieillesse sont passées de 5,4 % du PIB à 1959 à 13 % en 1997.

Après avoir effectué un rappel des principes de la répartition – qui est fondée sur la solidarité intergénérationnelle – le rapport Teulade analyse les évolutions positives et négatives du système de retraites. On remarquera cependant que, malgré de grandes avancées comparativement au rapport Charpin, il ne remet pas en cause la réforme Balladur de 1993, ce qui peut s'expliquer largement par le fait que le rapport Teulade du Xème Plan (1) a largement inspiré le *Livre Blanc sur les retraites* (2), préfacé par

Michel Rocard en 1991, sur lequel s'est appuyée la réforme Balladur.

Certes, comme le montre le tableau n° 1, on assistera à partir de 2010 et jusqu'à 2040, à une montée de la part des plus de 60 ans dans la population totale, ainsi qu'à une dégradation du rapport actifs occupés / retraités.

Cependant, comme le montre le rapport Teulade, avec une productivité apparente du travail progressant de 1,8 % par an, le PIB serait multiplié par 2,7 d'ici 2040.

Un avenir qui interroge

Avec l'indexation sur les prix (on se place ici dans le cadre de la réforme Balladur), les dépenses vieillesse, en francs constants, seraient multipliées par 1,5 d'ici 2020 et par 1,9 d'ici 2040. Donc le « choc » démographique peut être pour une part relativisé.

En ce qui concerne la part des prestations vieillesse dans le PIB, le rapport Teulade aurait pu s'appuyer sur les travaux de Henri Sterdyniak (3). Celui-ci a montré que les prévisions du rapport Charpin programment en fait la réduction de la progression de la part des retraites dans le PIB. En effet, si on avait tenu compte de l'augmentation de la part des 60 ans et plus dans la population totale, elle aurait dû passer à 18,9 % en 2040.

D'autres hypothèses permettraient d'examiner les conséquences d'un retour à l'indexation sur les salaires et non plus sur les prix. La part des dépenses de retraite dans le PIB passerait à 17 % en 2020 et à 22,7 % en 2040 dans l'hypothèse d'une indexation sur les salaires.

D'autres variantes concernant le taux de chômage, au lieu de 9 % (rapport Charpin) 6 % ou même 3 % sont possibles. Ainsi que d'autres hypothèses sur l'accroissement de la productivité apparente du travail : 2,3 % au lieu de 1,7 %. De même de nouvelles hypothèses concernant le taux de croissance sont possibles mais encore faudrait-il s'attacher à agir pour que les conditions de la croissance et de la réduction du chômage soient créées de façon durable.

Avec un taux de chômage de 6 %, le nombre de retraités par actif occupé passerait à :

– 86 pour 100 (indice conjoncturel de fécondité : 1,7) solde migratoire : 50 000 ;

– 81 pour 100 (indice conjoncturel de fécondité : 1,7) solde migratoire : 150 000 ;

Tableau 1 : Perspectives socio-démographiques pour 2020-2040

	1995	2020	2040
Nombre de retraités en millions	11	16,3	20,6
Rapport actifs occupés /retraités (pour un taux de Chômage de 6%)	2,2	1,5	1,1
Poids des 60 ans et + dans la population totale.	20 %	27 %	33 %

Source : rapport Lebatard (CES)

– 79 pour 100 (indice conjoncturel de fécondité : 2,1) solde migratoire : 50 000.

Le rapport Teulade examine les économies réalisées sur la diminution du nombre de jeunes (alors qu'il faudrait s'atteler à lutter contre cette diminution). Il envisage aussi des économies réalisées sur les prestations familiales, mais aussi sur les dépenses d'indemnisation du chômage qu'on pourrait réaliser à partir d'un taux de chômage réduit à 6 %... Mais non la façon dont on réduit le taux de chômage.

Le rapport Teulade affirme ne pas partager certaines des conclusions du rapport Charpin et propose l'hypothèse du maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités, ce qui, ce, avec une variante du taux de chômage à 3 % engendrerait une part des prestations vieillesse dans le PIB de 17,8 % en 2040.

On relève ainsi une variation dans les prévisions, en fonction des hypothèses et des politiques démographiques, économiques, sociales à mener. On peut donc montrer que le « choc démographique » peut être contrecarré, notamment par un « contre-choc emploi » (4). ■

1. Commission Protection sociale, Xème Plan de développement économique et social, CGP, la Documentation française, 1989.
2. *Le Livre blanc sur les retraites*, la Documentation française, 1991.
3. Henri Sterdyniak, *Revue de l'OFCE*, « Critique du rapport Charpin », juillet 1999.
4. Jean-Christophe Le Duigou, Journées d'études organisées par *La Pensée*, 10 décembre 1999. A propos du dossier *Retraites et Fonds de pension, La Pensée* n° 319, septembre 1999. Voir notamment son propre article « Retraites, Fonds de pension et épargne salariale ».

II - PROPOSITIONS : DES ADAPTATIONS PROGRESSIVES ET CONCERTÉES

Les conclusions du rapport se veulent rassurantes. Il suffirait de mieux informer les Français sur un sujet qui, de manière excessive, est source d'appréhension. La gestion de l'avenir des retraites n'aurait rien de dramatique ni d'inextricable, contrairement à ce qu'affirme le rapport Charpin. Aussi faudrait- il adopter des mesures d'adaptation simples progressives qui tiennent compte des réalités économiques et sociales, et notamment de l'emploi, d'où l'importance décisive de la croissance économique et de la résorption du chômage. Ces mesures permettraient à la population active occupée de continuer à s'accroître et seraient le corollaire indispensable à l'augmentation du nombre des retraités à part de 2006.

La remise en cause du système de retraite par répartition, expression du contrat intergénérationnel, affirme- t-on, est totalement exclue par le CES, le système par répartition a fait ses preuves, un certain nombre de principes seraient à défendre : parité du niveau de vie entre actifs et retraités; principe d'égalité devant la retraite au sein d'une même génération ; principe d'égalité entre les générations - ainsi, le rapport propose de rapprocher les régimes de retraite, mais dans quel sens ?

Progressivité, concertation, négociation seraient les maîtres- mots pour la mise en place des réformes. La réforme des retraites à envisager devrait, selon René Teulade, se placer dans la durée. Le taux de croissance devient un facteur favorable en 1999. Il contribue à une baisse du taux de chômage au rythme actuel de 0,7 % par an (1 % à partir de 2005) (1).

Mais cet optimisme, selon l'auteur, ne saurait justifier l'économie d'une réflexion stratégique, celle-ci doit



L'espérance de vie des retraités n'a, fort heureusement, cessé de progresser.

prendre en compte les données suivantes : la progression jugée à juste titre comme heureuse de l'espérance de vie à 60 ans, l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom ainsi que l'arrivée à maturité des systèmes de retraite.

Il s'agirait, selon René Teulade, d'arrêter dès maintenant les orientations pour ne pas rompre l'égalité entre générations. Ne rien faire, déclare-t-il, ce serait détruire la confiance déjà ébranlée dans l'avenir des retraites par répartition, alors que cette confiance est la condition du pacte intergénérationnel.

Il faudrait donc infléchir sur dix ans afin d'éviter en 2005-2020 des révisions brutales entraînant une baisse du niveau des retraites et une hausse des prélèvements.

Le CES souhaite ne pas ignorer les dimensions multiples de la retraite. Les éléments à prendre en considération sont : l'emploi, l'augmentation des effectifs cotisants, la RTT, le taux de croissance, le partage des fruits de la croissance, l'assiette des cotisations, la place que la société entend faire aux retraités.

Ainsi, la population âgée de plus en plus nombreuse (notamment en ce qui concerne les jeunes retraités), avec l'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé (la troisième vie) va jouer un rôle de plus en plus important dans la vie de la cité, associative, les activités de proximité, la solidarité intergénérations, les activités sociales utiles.

Le CES pose la question des efforts nécessaires pour une formation à tous les âges de la vie avec la répartition entre temps de travail et temps de formation. L'importance de la politique démographique afin d'assurer le renouvellement des générations est soulignée. Cinq axes de propositions sont avancés.

Le premier axe prétend mettre en cohérence et mieux articuler les temps de la vie

Il propose en premier lieu d'enrayer l'exclusion de plus en plus précoce du marché du travail

Reprenant les analyses du rapport Taddei. *Pour des retraites choisies et progressives*,(CES, 1999), le rapport Teulade montre que la France a le plus faible taux d'emploi des hommes de la tranche d'âge 55-64 ans (avec la Belgique) : 38,4 % en 1995 pour 73 % en 1971.

Le rapport souhaite une action forte visant à supprimer les aides publiques tendant à favoriser la cessation d'activité, y substituer des mécanismes d'encouragement aux retraites choisies et progressives, tout en assouplissant le cumul emploi-retraite.

Il avance la nécessité d'assurer une meilleure prise en compte des différents temps de la vie et des conditions de travail. Le lien formation-emploi-croissance est fortement affirmé. L'auteur propose la prise en compte du temps de formation dans le calcul des retraites (jeunes en situation d'insertion, apprentis, rachat de cotisations pour les années d'étude, tenir compte de l'allongement de la formation initiale, développer la formation permanente tout au long de la vie, tenir compte des périodes de stages, du temps consacré aux solidarités intergénérationnelles…).

Il propose, à juste titre, une meilleure articulation des temps de la vie, une plus grande souplesse du départ à la retraite en la modulant en fonction du désir des salariés, ce qui permettrait de l'avancer pour les métiers pénibles et au contraire de façon choisie, la reculer pour ceux qui ont commencé plus tard. On pourrait inciter à des retraites progressives sans pénaliser ceux qui veulent partir avant l'âge légal de la retraite, mettre un terme à la cessation brutale et précoce d'activité des salariés âgés. Pour autant, il n'amorce pas une réflexion sur le choix de civilisation que pourrait impliquer une nouvelle politique de la vieillesse.

Le deuxième axe réaffirme la nécessité de garantir le juste remplacement du salaire par la retraite

Cela impliquerait d'enrayer la baisse du taux de remplacement, d'améliorer le taux offert pour les retraités du privé. On envisage aussi de remplacer les pénalités pour un départ anticipé choisi par la neutralité actuarielle.

Le rapport réaffirme, certes, le refus de remettre en cause les solidarités,

Tableau 2 : Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans (en % de la classe d'âge concernée)

	France	Allem.	E.-U.	P. Bas	Irlande	Finlande	Suisse	Roy. Uni
1971	73	77,1	77,3	79,3	82,4	82,7	82,8	82,9
1995	38,4	47,3	66,5	43	57,8	54,5	64,7	58,6

tant au sein d'une même génération qu'entre les générations, ce qui impliquerait de réduire l'écart entre régimes, mais comment et dans quel sens ? Il insiste, à juste titre, sur la nécessité d'interrompre la dégradation des taux de remplacement (programmée de façon aggravée dans le rapport Charpin, notamment pour le régime général et les régimes complémentaires des salariés). Il revendique même le maintien – on pourrait dire le rétablissement – pour l'avenir de la parité entre le niveau de vie des actifs et celui des retraités. Il suggère de rapprocher les efforts contributifs des différents régimes. Il convient de souligner aussi que s'il refuse la réduction du niveau des retraites, c'est pour mieux rejeter l'augmentation présentée comme exagérée des cotisations sur les salaires.

Le troisième axe prétend dégager dès maintenant des marges de financement complémentaires

Il n'a pas été suffisamment dit que le rapport Teulade sous-estime l'importance des besoins sociaux à financer et donc l'urgence d'une véritable refonte du financement. En outre, il reste prisonnier d'une certaine logique. Il propose de continuer à dissocier solidarité professionnelle (le contributif) et solidarité nationale (le non contributif).

Le Fonds de solidarité vieillesse serait abondé par un financement complémentaire (sans précision) dont on souligne qu'il ne devrait pas alourdir les prélèvements obligatoires afin de ne pas pénaliser l'emploi et la compétitivité, ce qui ici rejoint la pensée dominante sur le prétendu excès de prélèvements obligatoires.

Il propose d'abonder le fonds de réserve et distingue les mauvais fonds de pension privés et le « bon » fonds de réserve, car relevant d'une demarche collective. « *Le fonds de réserve ainsi conçu et géré constitue la forme la plus adaptée de toute démarche de capitalisation, en ce qu'il s'agit d'une démarche collective* ».

Le rapport Teulade effectue certes une critique ferme des fonds de pensions privés qui « *ne constituent pas un réponse pertinente* ».

Il montre (reprenant Samuelson) que dans tout système de répartition ou capitalisation, il faut toujours chaque année prélever sur la richesse produite par les actifs pour financer les retraites. La capitalisation ne permet pas mieux que la répartition de faire face à l'évolution démographique et ses conséquences liées à l'allongement de l'espérance de vie sur les régimes de retraites.

Ce serait, affirme le rapport, une solution pire que la répartition, la plus grande part des actifs ne bénéficiant pas de revenus suffisants pour épargner, elle ne pourra bénéficier des avantages fiscaux très coûteux qui ne profiteront qu'aux plus riches.

Si des entreprises devaient participer au financement d'une capitalisation généralisée, il y aurait des disparités entre salariés selon la taille, le secteur d'activité, le niveau de qualification, la situation financière des entreprises. « *Le recours aux fonds de pension privés ne saurait constituer une solution acceptable* » déclare le rapport Teulade. Tout prélèvement supplémentaire sur le PIB au motif de l'épargne et de la retraite doit en priorité être réalisé au bénéfice de la pérennisation des régimes par répartition. Cependant le rapport n'exclut ni le fonds de réserve, alors qu'on peut montrer que c'est un fonds de réserve pour la capitalisation, ni des accords collectifs de branches pour monter des fonds de pension.

En effet, et cela n'a pas été assez dit, si le rapport du Conseil Economique et Social se prononce contre les fonds de pension privés, c'est pour mieux abonder dans le sens d'un fonds de réserve public (déjà proposé en 1992 par R. Teulade, ministre des Affaires sociales du gouvernement Bérégovoy), fonds de réserve introduisant les principes de la capitalisation au sein même du système par répartition comme l'a montré Henry Sterdyniak (2) : comment peut-on accroître de fait les prélèvements, tout en bloquant les prestations pour alimenter les placements financiers ? Comme l'ont écrit les auteurs de l'ouvrage *Les retraites au péril du libéralisme* (3), on cannibaliserait la répartition on « *jouerait sa retraite en bourse* ».

Les prélèvements supplémentaires pour le fonds de réserve feraient défaut, qu'on le veuille ou non, aux régimes par répartition, et joueraient, puisque assortis d'un blocage des prestations, un rôle déflationniste, contre la sécurité des régimes de retraites par répartition. On introduirait la logique perverse, inégalitaire et aléatoire des marchés financiers dans le système de retraite et la prégnance du dogme de l'épargne, au détriment de la nécessaire relance de la demande effective comme condition (non exclusive) de la croissance de la valeur ajoutée, du développement des ressources humaines et de la productivité du travail et des emplois en quantité et en qualité, facteurs essentiels des ressources accrues et stables pour financer les retraites.

Le quatrième axe affirme la possibilité et la nécessité d'enrayer par la croissance les effets négatifs à venir des évolutions de la population active

Les effets négatifs d'une fécondité insuffisante s'accompagnent du vieillissement de la population. Les générations du baby-boom (800 000 naissances par an de 1946 à 1964) arriveront à l'âge de la retraite de 2006 à 2024 alors que la population active (générations creuses nées à partir de 1964) n'augmentera que de 20 000 à 70 000 par an. Deux facteurs sont décisifs afin d'organiser un contre-choc emploi.

1. Le rôle clé de la croissance

Le rapport Lebatard, autre rapport du C.E.S. avait fourni les hypothèses de travail, il escomptait qu'avec un taux de croissance de 3,5 % par an pendant 40 ans, on pourrait maintenir la part des retraites en pourcentage du PIB.

Mais comment aller durablement vers un taux de croissance à 3,5 %, pour quel contenu en emplois, en salaires et en qualification de cette croissance ? Le rapport Teulade insiste (comme le rapport sur la conjoncture du CES) sur l'amélioration du contenu en emplois de la croissance, sur ses conséquences sur la masse de cotisations, sur la nécessité de limiter le nombre des exclus du travail, ce qui implique une réduction des prestations chômage.

Le rapport Teulade met l'accent, à juste titre, sur les conditions de la croissance : les politiques de formation, qualification, insertion des jeunes, mais sans y travailler sérieusement.

Cependant, il évoque de façon allusive le financement : il suggère des modalités de calcul des prélèvements au bénéfice des retraites permettant de suivre l'évolution des richesses produites, un financement qui ne serait pas uniquement sur les revenus d'activité. Mais il se garde bien de reprendre d'autres propositions de réforme du financement de la protec-

tion sociale, notamment des retraites à partir d'une réforme et d'une modulation de l'assiette des cotisations patronales afin qu'elle soit incitative à l'emploi, à l'accroissement de la part des salaires dans la VA, à la croissance réelle et dissuasive à l'égard de la fuite en avant dans les licenciements, les économies sur les salaires, les placements financiers.

2. Augmenter le taux d'emploi de la population active potentielle

Le rapport souligne que le solde net de création d'emplois de 1975 à 1998 (+ 65 000 par an en moyenne) est insuffisant pour absorber la hausse de la population active (+ 190 000 par an en moyenne). Cependant, la situation tend à s'inverser depuis 1997, le nombre de chômeurs diminuant de 200 000 par an, sur dix ans, le taux de chômage pourrait tenir dans une fourchette de 3 à 5 %, considéré dans le rapport comme taux de chômage « frictionnel » permettant d'éradiquer le chômage de longue durée.

D'autres facteurs devraient être sollicités pour accroître le taux d'activité, le rapport suggère quatre pistes :

– endiguer la cessation précoce d'activité ;

– freiner la montée du temps partiel non choisi : 17 % des actifs occupés sont employés à temps partiel alors que selon l'enquête emploi de l'INSE de 1997, 43 % souhaiteraient travailler davantage ;

– le taux d'activité des femmes pourrait encore être accru ; il est, en 1997, pour la génération des 25-49 ans, de 78 %, alors que celui des hommes de la même tranche d'âge est de 95%. Mais cela implique le développement quantitatif, diversifié et adapté des formules de garde, la conciliation temps professionnel et temps familial, des garanties de formation pour retrouver un emploi qualifié et bien rémunéré ;

– s'attaquer au problème de l'insertion tardive des jeunes sur le marché du travail, laquelle s'effectue souvent dans des emplois précaires, même si le diplôme constitue un bon rempart contre le chômage.

Cependant, on remarquera que le rapport ne pose pas la question de l'accroissement des salaires et de la promotion des salariés, source de rentrée de cotisations et de stimulant à la croissance.

3. Accroître la population active potentielle

A juste titre, le rapport Teulade affirme la nécessité d'un relèvement possible et souhaitable du taux de fécondité. La descendance finale des femmes est actuellement supérieure à l'indicateur conjoncturel de fécondité. La génération de femmes née en 1958 quitte progressivement la vie féconde en ayant eu 2,08 enfants en moyenne, soit pratiquement le taux de fécondité nécessaire pour renouveler les générations. Il apparaît donc possible de soutenir, par une politique familiale active, l'accroissement de la natalité et de rapprocher ainsi le niveau réel de la fécondité avec le désir d'enfants. En même temps, « l'environnement favorable » aux projets familiaux, c'est d'abord l'amélioration par une véritable politique active de la situation de l'emploi, des conditions de revenus, de logement, de vie des ménages.

Un recours accru à l'immigration face à la pénurie de main d'œuvre assorti d'une formation professionnelle et d'une reconnaissance des qualifications peut aussi devenir incontournable.

Le rapport réclame un débat public sur la question de l'allongement de la durée de cotisations et considère qu'aujourd'hui, cela ne constitue pas une réponse pertinente à la question de l'avenir des retraites. Un tel allongement programmé dans le rapport Charpin aurait pour conséquence de contraindre les actifs à contribuer plus longtemps, alors qu'une partie est condamnée de fait à cesser son activité professionnelle avant 60 ans et que le niveau de chômage reste à un niveau élevé.

Mais le rapport Teulade n'exclut pas, dans l'hypothèse où le rythme de croissance viendrait à s'essouffler, de reposer cette question. Il s'agirait cependant d'explorer dès maintenant d'autres pistes de réforme.

☞ Il suggère de ne pas remettre en cause l'âge de la retraite mais il parle de 65 ans, alors qu'en principe, l'âge légal de la retraite c'est 60 ans ;

☞ Il considère que l'allongement de



Le « choc démographique » peut être contrecarré par un « contre-choc emploi » et par une politique de lutte contre la diminution du nombre de jeunes.

la durée d'assurance requise est à exclure dans le contexte actuel d'une situation dégradée du marché de l'emploi mais il ne l'exclut pas totalement pour l'avenir et il propose de faire correspondre cet éventuel allongement à l'amélioration, ou au contraire, à la stagnation de l'espérance de vie.

☞ Il réclame la consultation, voire même la négociation, avec les partenaires sociaux.

☞ Il invoque le partage éventuel des efforts contributifs supplémentaires entre les différents régimes de retraite.

Cependant, on remarque que le rapport Teulade semble reculer devant les réformes nécessaires : l'ampleur des besoins sociaux à financer implique absolument une réforme du financement et de l'orientation des dépenses pour le risque vieillesse. Alors que René Teulade attend tout de la croissance qu'il estime retrouvée et durable (autour de 3 %) ainsi que de la réduction du taux de chômage (pourquoi pas 3 % ?). Il se cale d'ailleurs sur le rapport du CES sur la conjoncture au second semestre 1999, lequel constitue un hymne à la gloire de la politique économique du Premier ministre.

Refusant les solutions douloureuses du rapport Charpin, il insiste sur l'impérieuse nécessité qu'il y aurait à réussir la croissance créatrice d'emplois. Mais il reste évanescent sur les propositions pour un autre type de politique économique et de gestion des entreprises.

La croissance constitue selon lui l'enjeu décisif, sinon exclusif, pour des moyens financiers supplémentaires qui devraient être dégagés pour le financement des retraites. Mais il fait l'impasse sur les conditions réelles de la croissance, sur son contenu en emplois et en salaires, et surtout sur la nécessaire refonte du financement. Il sous-estime largement l'ampleur des besoins sociaux à financer (tant pour les retraites que pour la politique familiale, la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion…).

Il reprend d'ailleurs le dogme des prélèvements obligatoires et notamment des prélèvements sociaux à réduire et réorienter pour ne pas peser (sic) sur l'emploi et la compétitivité des entreprises. Il se prononce donc contre un accroissement des prélèvements sociaux et reste totalement muet sur l'indispensable réforme de l'assiette des cotisations patronales. Il recule devant la nécessité d'une refonte de progrès et d'efficacité du financement de la protection sociale

Le cinquième axe propose de créer un centre national de vigilance et de garantie des retraites

Sa mission serait de surveiller l'évolution de la croissance et de l'emploi, les indicateurs démographiques et financiers, d'alerter les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sur la nécessité de mettre en œuvre des solutions complémentaires face à l'insuffisance éventuelle de la croissance.

Cette institution aurait un caractère paritaire, associerait tous les régimes de retraite, les différents acteurs, les pouvoirs publics.

Cependant, derrière les adaptations éventuelles progressives, « en fonction des réalités », à surveiller par le centre national de vigilance et de garantie des retraites, on n'exclut absolument pas de proposer un jour, au cas où la croissance se ralentirait, l'accroissement de la durée nécessaire de cotisations, pour pouvoir prendre sa retraite à taux plein.

Ainsi, si le rapport Teulade représente des avancées sérieuses pour lutter contres les dogmes de la pensée unique imprégnant le rapport Charpin, il n'est pas pour autant la solution miracle. On peut craindre en effet que son silence sur les réformes nécessaires, notamment en matière de financement, son peu d'innovation en ce qui concerne une autre politique de la vieillesse conçue comme un enjeu de société, mais aussi son optimisme et son insuffisance de réflexion sur les facteurs d'une croissance stable et centrée sur des emplois efficaces en quantité et en qualité ne conduisent finalement le Premier ministre à proposer une synthèse, un compromis, entre les propositions draconiennes du rapport Charpin et la faiblesse des propositions du rapport Teulade. ■

1. Ces hypothèses optimistes sont à relier avec la publication d'un autre rapport récent du CES : le rapport sur la conjoncture. *Avis et Rapports du conseil économique et social,* « la conjoncture au second semestre 1999. Avis présenté par Patrick Careil », Les Editions des journaux officiels, 1999.
2. H. Sterdyniak, *Revue de l'OFCE*, n° 70, Critique du rapport Charpin, juillet 1999.
3. P. Khalfa et P. Y. Chanu, *Les retraites au péril du libéralisme,* Syllepse, 1999.

Pour l'acquittement de José Rainha



Ne laissons pas se commettre un véritable déni de justice. Le 3 avril prochain, à Victoria, José Rainha, responsable du Mouvement des sans terre du Brésil, est jugé en appel pour un crime qu'il n'a pas commis. Nous demandons qu'il soit acquitté. En effet, il n'existe pas la moindre preuve de sa culpabilité dans le meurtre pour lequel il a été condamné, en première instance, à 26 ans et demi de prison. Au contraire, plusieurs témoins dont un officier de l'armée et un prêtre, sont catégoriques : José Rainha se trouvait ce jour-là – le 3 juin 1989 – à 2 000 km du lieu des incidents, entre les paysans sans terre qui occupaient pacifiquement une ferme non exploitée et des personnes armées qui voulaient les en expulser.

Nous nous adressons à l'opinion publique de France, à l'opinion publique internationale. Agissons, amplifions la campagne de protestation, ne permettons pas que, par un jugement scandaleux en appel, on envoie pour de longues années en prison un dirigeant du Mouvement des sans terre du Brésil dont le seul crime est de lutter pour une juste répartition des terres, le recul de la famine et pour que des millions de ses concitoyens puissent accéder à une vie digne.

Nous nous adressons aux autorités brésiliennes pour qu'elles fassent respecter les principes des droits de l'homme et de la justice.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Signature : .....

Appel à adresser au Comité pour l'acquittement de José Rainha, 29 rue des Récollets, 75010 Paris ou e-mail : patrick.lehyaric@pcf.fr.